

Note d'information sur le dispositif ZRT pour le Tour de France 2011



VERSION DEFINITIVE
DU 7 JUILLET

Préambule



Le 98ème Tour de France cycliste se déroule du 02 au 24 Juillet avec un ensemble de 21 étapes en plaine, en ligne, en relief accidenté, en montagne et contre la montre.

Un dispositif technique de prises de vues, de vols de liaison et de différents relais hélicoptères ou avions est mis en place sur chacune des étapes, dispositif renforcé lors des étapes en relief accidenté, de montagne et lors des étapes contre la montre.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GIRAVIATION

Ce document est destiné à informer les clubs des fédérations du CNFAS des différentes dispositions ou dispositifs espace aérien mis en œuvre lors de ce Tour de France.



Votre attention est attirée sur le fait que vous devez respecter les règles de l'air et les statuts et conditions de pénétration des espaces aériens publiés sous la forme de notams, AIC ou SUP AIP.

Ce dispositif permet de ne pas bloquer la circulation VFR en offrant un passage entre les ZRT hélicos et les ZRT avions relais, mais compte tenu des nombreux aéronefs présents, **nous vous recommandons d'éviter le survol du Tour de France pendant le déroulement des épreuves.**



Le dispositif aérien

Hélicoptères prises de vues

2 écureuils en très basse altitude sont survolés par 2 autres appareils en relais images évoluant aux alentours de 2500ft sol.



Hélicoptères VIP

5 ou 6 hélicoptères évoluant en basse altitude le long de la course, de zones d'atterrissage en zone d'atterrissage.



Avions relais

5 avions évoluant au-dessus de la course afin de servir de relais de communications. Au dessus du FL75 en plaine et planchers variables fonction du relief en montagne.



Le survol de la course hors étapes en relief accidenté, de montagne ou lors des contre la montre

Les dispositions prises sont contenues dans la circulaire d'information aéronautique A 06/11 du 19 mai 2011 consultable sur le site du SIA à l'adresse

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/aicfrancea/AIC_A_2011_06_FR.pdf

Il est notamment précisé les éléments suivants :

L'attention des usagers aériens est particulièrement attirée sur la concentration d'aéronefs à proximité du parcours et sur la nécessité de respecter les termes des arrêtés du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux et du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères.

En application des arrêtés précités, et compte tenu de la spécificité du travail aérien lié au déroulement du Tour de France, le survol des différentes étapes n'est pas permis en dessous de la hauteur de 3300 Ft (1000 m) par rapport au sol, à l'exception des aéronefs préalablement autorisés.

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, sur l'accès à l'espace aérien et sur l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité.

► Pour être plus complet et reprendre les dispositions figurant dans certains arrêtés préfectoraux, les fédérations du CNFAS estiment qu'il est raisonnable de ne pas s'approcher à moins de 500 m de distance horizontale du plan vertical de l'axe de la route empruntée par la course, reprenant une disposition antérieure des AIC Tour de France

L'attention des usagers aériens est alertée sur le fait qu'ils doivent respecter les règles de l'air et les statuts et conditions de pénétration des espaces aériens publiés.

Le survol de la course en relief accidenté, de montagne ou lors des contre la montre

Le vol des hélicoptères dans les zones de relief accidenté ne se fait pas dans des ZRT Hélicos spécifiques. Les dispositions du chapitre précédent (Arrêté de 1957, 3300ft verticalement et 500m latéralement) sont à observer.

L'étape 16 (Relief accidenté) est dans ce cas.

Le vol des hélicoptères dans les zones de montagne ou lors des contre la montre impose la mise en place de dispositifs espace aérien spécifiques sous la forme de ZRT Hélicos pour l'évolution de ces appareils et des appareils VIP.

En plus de faciliter le travail des hélicoptères, ces ZRT Hélicos ont également pour objet de respecter l'arrêté du 10 octobre 1957 relatif au survol des agglomérations et des rassemblements de personnes ou d'animaux.

Sauf cas particulier, les ZRT Hélicos ont pour limites verticales Sol / 3500ft Sol.

Les étapes 12, 13, 14, 17, 18 et 19 sont en zones de relief montagne ainsi que l'étape 20 (Contre la Montre) .

Le vol des avions relais impose également la mise en place de dispositifs spécifiques sous la forme de ZRT Avions relais.

Ces ZRT existent pour les étapes en relief accidenté, en montagne ou lors des contre la montre.

Les ZRT Avions relais, dissociées des ZRT Hélicos ont des limites verticales (Dont les planchers) variables en fonction des reliefs survolés.

Les horaires de ces différentes ZRT ont été calculés en fonction des prévisions horaires de la course elle-même.

Vous pouvez trouver ces différents horaires (Rapide, normal ou lent) sur le site du Tour de France à l'adresse suivante: http://www.letour.fr/2011/TDF/COURSE/fr/le_parcours.html

**VERSION DEFINITIVE
DU 7 JUILLET**

Ce tableau résume les étapes avec dispositif espace aérien :

Etape 12	jeudi 14 juillet	Cugnaux → Luz Ardiden	SUP AIP 090 /11 du 30 juin 2011
Etape 13	vendredi 15 juillet	Pau → Lourdes	SUP AIP 091/11 du 30 juin 2011
Etape 14	samedi 16 juillet	Saint Gaudens → Plateau de Beille	SUP AIP 092/11 du 30 juin 2011
Etape 16	mardi 19 juillet	Saint Paul Trois Châteaux → Gap	SUP AIP 093/11 du 30 juin 2011
Etape 17	mercredi 20 juillet	Gap → Pinerolo	SUP AIP 094/11 du 30 juin 2011
Etape 18	jeudi 21 juillet	Pinerolo → Galibier – Serre Chevalier	SUP AIP 096/11 du 7 juillet 2011
Etape 19	vendredi 22 juillet	Modane Val Fréjus → Alpe d'Huez	SUP AIP 097/11 du 7 juillet 2011
Etape 20	samedi 23 juillet	Contre la montre Grenoble / Grenoble	SUP AIP 098/11 du 7 juillet 2011

Les usagers aériens des fédérations du CNFAS sont invités à bien préparer leurs vols et à prendre connaissance des informations qui sont portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique.

Les modalités d'accès à l'espace aérien, l'utilisation de certains aérodromes situés sur le parcours ou à proximité, sont consultables sur le site internet du SIA, sous la forme de SUP AIP, AIC ou NOTAM.

Site du SIA : <https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/> onglet "SUP AIP"

LE SCHEMA RECAPITULATIF DES DIFFERENTS DISPOSITIFS ESPACE AERIEN

FL plafond: Voir SUP AIP

ZRT avions relais

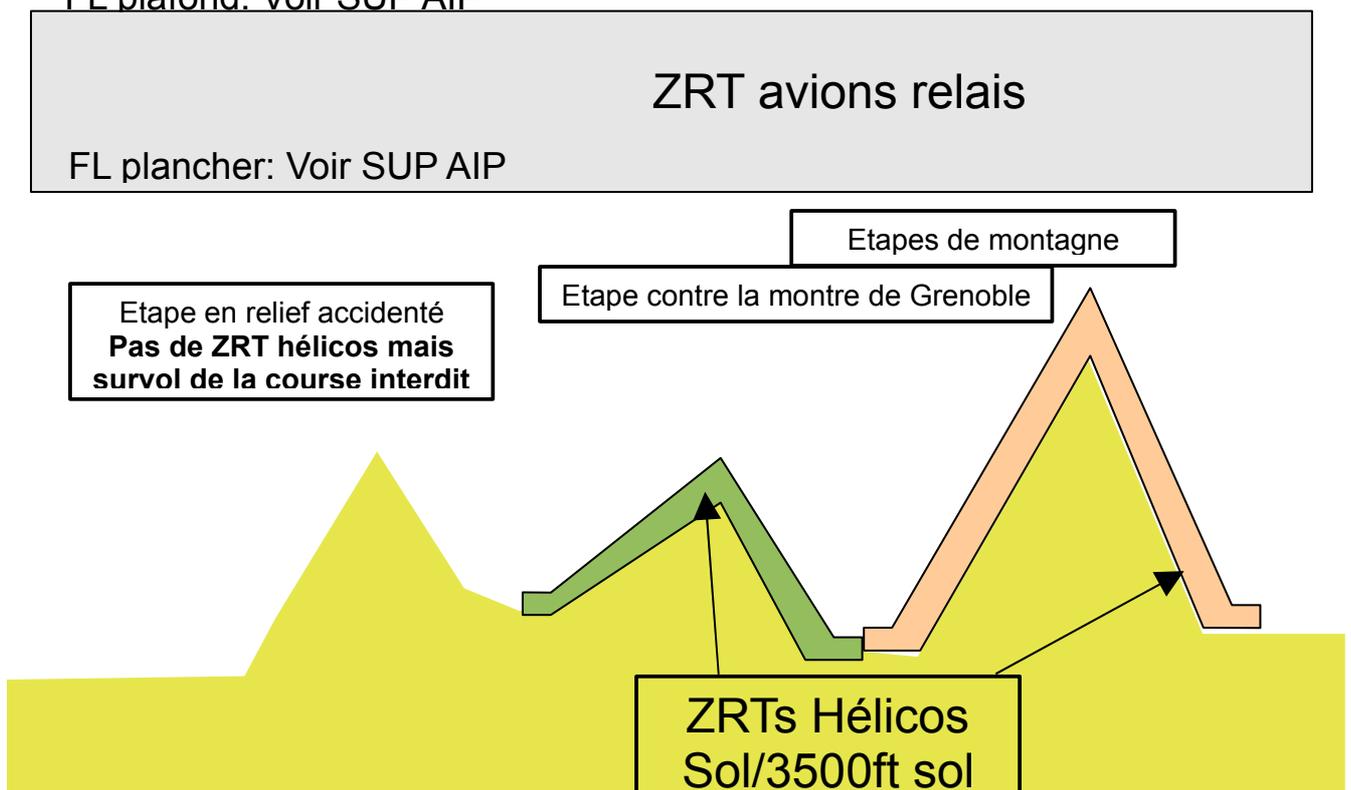
FL plancher: Voir SUP AIP

Etapes de montagne

Etape contre la montre de Grenoble

Etape en relief accidenté
**Pas de ZRT hélicos mais
survol de la course interdit**

ZRTs Hélicos
Sol/3500ft sol



VERSION DEFINITIVE
DU 7 JUILLET

VOS REFERENCES SUR LE SITE DU SIA

Jeudi 14 Juillet 2011: Etape 12: Cugnaux --> Luz Ardiden

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_090_FR.pdf

Vendredi 15 Juillet 2011: Etape 13: Pau → Lourdes

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_091_FR.pdf

Samedi 16 Juillet 2011: Etape 14: Saint Gaudens → Plateau de Beille

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_092_FR.pdf

Mardi 19 Juillet 2011: Etape 16: St Paul 3 Châteaux → Gap

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_093_FR.pdf

Mercredi 20 Juillet 2011: Etape 17: Gap → Pinerolo

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_094_FR.pdf

Jeudi 21 Juillet 2011: Etape 18: Pinerolo → Galibier – Serre Chevalier

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_096_FR.pdf

Vendredi 22 juillet 2011: Etape 19: Modane Val Fréjus → Alpe d'Huez

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_097_FR.pdf

Samedi 23 juillet 2011: Etape 20: Contre la montre Grenoble / Grenoble

https://www.sia.aviation-civile.gouv.fr/dossier/supaipmetro/SUP_2011_098_FR.pdf

VERSION DEFINITIVE
DU 7 JUILLET

SI L'ON RESUME ...

TOUTES LES ETAPES

→ Pas de survol de la course en dessous de 3300ft
et 500m latéralement

AIC 06/11 du 19 mai 2011
Consigne CNFAS

SURVOL COURSE
3300 ft à la verticale



500 m latéralement

ETAPE RELIEF ACCIDENTE

→ mardi 19 juillet Etape 16 Saint Paul Trois Châteaux → Gap

SUP AIP 093/11 du 30 Juin 2011

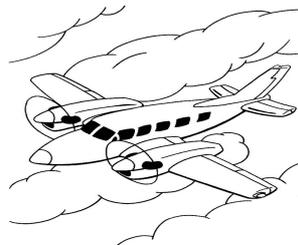
SURVOL COURSE
3300 ft à la verticale



500 m latéralement

+

ZRT



**VERSION DEFINITIVE
DU 7 JUILLET**

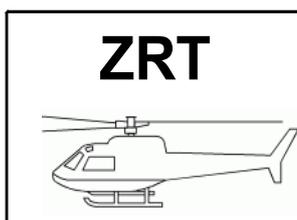
ETAPES DE MONTAGNE

ETAPE CONTRE LA MONTRE DE GRENOBLE

jeudi 14 juillet	Etape 12	Cugnaux → Luz Ardiden	SUP AIP 090/11 du 30 Juin 2011
vendredi 15 juillet	Etape 13	Pau → Lourdes	SUP AIP 091/11 du 30 Juin 2011
samedi 16 juillet	Etape 14	Saint Gaudens → Plateau de Beille	SUP AIP 092/11 du 30 Juin 2011
mercredi 20 juillet	Etape 17	Gap → Pinerolo	SUP AIP 094/11 du 30 Juin 2011
jeudi 21 juillet	Etape 18	Pinerolo → Galibier – Serre Chevalier	SUP AIP 096/11 du 7 juillet 2011
vendredi 22 juillet	Etape 19	Modane Val Fréjus → Alpe d'Huez	SUP AIP 097/11 du 7 juillet 2011
samedi 23 juillet	Etape 20	CLM Grenoble / Grenoble	SUP AIP 098/11 du 7 juillet 2011



+



+



CETTE VERSION EST LA VERSION DEFINITIVE DE CE DOCUMENT

DIFFUSEE LE LE 7 JUILLET

SUITE A LA DIFFUSION PAR LE SIA DES DERNIERS SUP AIP